

Monsieur Charrier

Je vous prie d'être obligé, en vue de ce que
M^{rs} Gerard absent, Renseignez M^{me}
Charrier de Charrier sur un affaire très
fâcheuse.

La fille Gerard apprentie chez
M^{rs} Charrier, a pour toutes de
la soustraire à ses engagements d'apprenti
accusé le fils Charrier d'avoir tenté
de la séduire, elle faite toute le suite
depuis longtemps selon le dire de toute
la Commune =

L'affaire portée d'abord à la
Justice de paix de Vaugneray a été
conclue au préjudice du fils Charrier
Dela appel en non conclusion
et le Tribunal Correctionnel s'est de
confirmé purement et simplement la
décision de Vaugneray = 1 mois prison et dépen

La question d'aujourd'hui est :

En l'état ; la fille Gerard
malgré la condamnation du fils Charrier
est-elle quitte de ses engagements vis-à-vis
le ~~frère~~ Charrier père ? le fils Charrier
demeure chez son père et a 17 ans 9 mois
C'est votre Reposé



Réponse verbale

attendu que le fils de la veuve ou restera
dans la veuvaison attendu que la veuve qui
a annulé les plaintes suivies de condamnations
l'apprenti ne peut pas être exposé à un nouvel

Mon^{seigneur} Charrier
membre du Conseil des Prudhommes
place St Laurent n° 4 - au 2^{me}
Lyon -

~~attendu~~ les conventions d'apprentissage doivent
être résolues .